

Périgueux, le 16 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Passage en risque **SÉVÈRE** pour le risque feux de forêt en Dordogne

Au vu des conditions météorologiques actuelles et en concertation avec le service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne ([SDIS](#)), le préfet de la Dordogne a décidé d'élever le niveau de risque « feux de forêt » au niveau **sévère** pour le département de la Dordogne, à compter de ce samedi 16 juillet 2022.

En conséquence, Monsieur le préfet de la Dordogne, **appelle à la vigilance et au civisme de chacun** pour adopter les bons comportements et protéger les espaces naturels comme les forêts, les champs, les zones de friche.

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence !

Il est donc rappelé qu'il est **interdit à l'intérieur des bois et forêts** :

- d'utiliser du feu ;
- de fumer ;
- de jeter tout débris incandescent ;
- de réaliser des travaux entraînant la production d'étincelles ou de particules incandescentes ;
- de procéder à des incinérations et brûlages dirigés ;
- de tirer des feux d'artifice publics ou privés.

Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Comment bien réagir en cas de feu de forêt ?

- alerter les secours en composant le 18 ou le 112 ;
- essayer de localiser le feu ;
- essayer d'éteindre le feu avec de la terre, du sable ou de l'eau sans se mettre en danger.